

Comptes annuels 2024 - Greffé

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Comptes annuels certifiés conformes à l'original par le représentant légal

2MS ABOUKIR

77 RUE D ABOUKIR
75002 PARIS 2

SIREN : 848.604.005

Statut juridique : SAS

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024		
		Brut	Amort. Prov.	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement	393	393	
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, ...			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions	221 421	128 772	92 649
	Installations techniques, matériel, ...	55 548	42 971	12 577
	Autres immobilisations corporelles	85 650	52 278	33 372
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts	567		567
	Autres immobilisations financières	125		125
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		363 704	224 414	139 290
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières	10 685		10 685
	En-cours de production			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes	8 000		8 000
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés	31 077		31 077
	Autres créances	669 775		669 775
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres et instruments de trésorerie			
	DISPONIBILITÉS	178 208		178 208
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 635		3 635
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		901 380		901 380
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		1 265 084	224 414	1 040 670

Bilan passif

		31/12/2024
		Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	
	Écarts de réévaluation	
	Écarts d'équivalence	
	RÉSERVES	
	Réserve légale	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées	
	Réserves indisponibles	
	Autres réserves	12 517
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice	209 679
	Subventions d'investissement	
	Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		288 197
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	336 862
	Emprunts et dettes financières diverses	9 988
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 064
	Dettes fiscales et sociales	136 440
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	119
	Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES (III)		752 473
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		1 040 670

Annexe



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 040 669,58 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **209 679,33 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Emprunts

Les frais d’émission d’emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l’exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	393			393
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	221 421			221 421
Installations techniques, matériel et outillag...	48 243	7 305		55 548
Autres immobilisations corporelles	77 682	7 969		85 650
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				567
Autres immobilisations financières	125			125

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	385	8		393
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	106 630	22 142		128 772
Installations techniques, matériel et outillag...	38 355	4 616		42 971
Autres	43 199	9 079		52 278
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts	567	567		
Autres immo. financières	125	125		
Clients douteux				
Autres créances clients	31 077	31 077		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	54 124	54 124		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	614 499	0	614 499	
Débiteurs divers	1 152	1 152		
Charges constatées d'avance	3 635	3 635		
TOTAL	705 178	90 679	614 499	
Prêts accordés en cours d'exercice	1 700			
Rembours. obtenus en cours d'exercice	1 133			
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	3 635	
TOTAL	3 635	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	60 000	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	60 000	

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	39 313	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	19 706	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	7 882	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	4 247	
TOTAL		71 148

FoxAudit

2MS ABOUKIR

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 60000 €

77 RUE D'ABOUKIR 75002 PARIS

RCS PARIS 848604005

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 20/06/2025

La société Tigermilk France, SAS au capital social de 540000 euros, immatriculée sous le numéro 929 832 350 RCS Paris, dûment représentée par Tiger Holdings, agissant en qualité d'associé unique de la Société, elle même représentée par Alexis Melikov, agissant en qualité d'associé unique de la société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décision 1

L'Associé Unique, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 209 679 euros.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé intègrent des dépenses non admises en déduction fiscale au regard des articles 39-2 et 39-5 du Code général des impôts, pour un montant total de 1 127€.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans les comptes.

En conséquence, L'Associé Unique, donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 209 679 euros, décide de l'affecter, sur proposition du Président, de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 209 679 €

Affectation :

- Distribution de dividendes aux Associés : 209 679 €

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter du 20/07/2025.

Ces dividendes sont éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Avant l'affectation du résultat, les capitaux propres s'élèvent à 288 197 euros.

Compte tenu de l'affectation du résultat, les capitaux propres sont de 78 517 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Montant total des dividendes versés	Montant éligible à la réfaction (art. 243 bis CGI)
31/12/2023	172 294	172 294

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

L'Associé Unique prend acte de l'absence de rémunération de Alexis Melikov au titre de ses fonctions de Président de la Société, mais qu'il a le droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement. L'absence de rémunération est reconduite.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

La société Tigermilk France, Associée Unique

